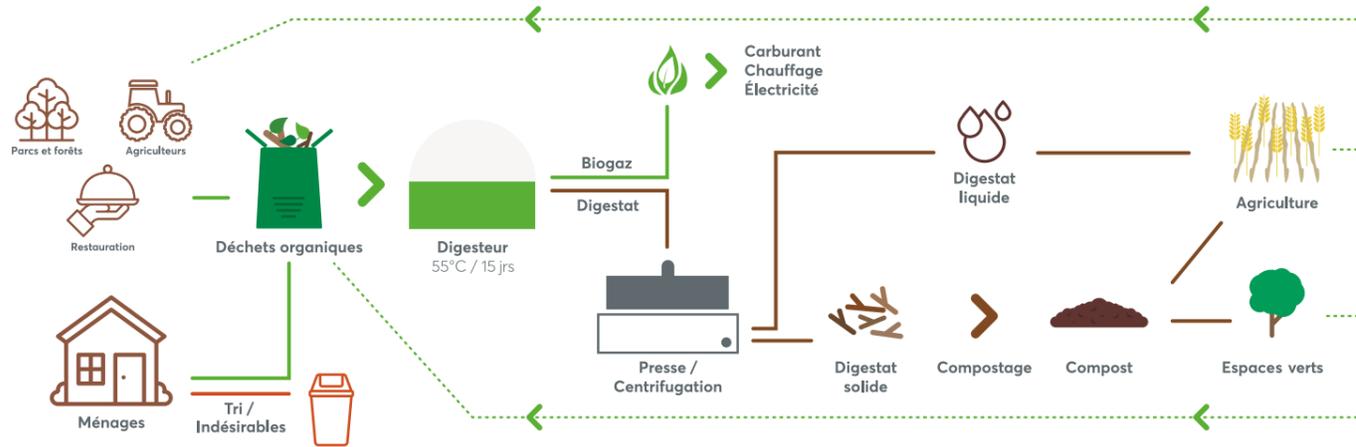


Notre compost, l'allié de vos cultures !



LA MÉTHANISATION

À leur arrivée à Satom SA, les déchets organiques récoltés par les communes et apportés par les professionnels sont triés manuellement et par des machines pour éviter la présence d'indésirables (plastiques, verre, etc.). La méthanisation transforme la matière organique en biogaz et en digestat. Cette digestion se fait grâce à des microorganismes en conditions contrôlées (15 jours à 55°C) et en absence d'oxygène.



À l'issue de la méthanisation, le digestat brut est séparé en digestat liquide et solide. Le digestat solide est composté au minimum 2 à 3 semaines en présence d'oxygène. Le compost est ensuite mûri pendant une période plus ou moins longue pour le faire mûrir, ce qui modifie sensiblement ses caractéristiques :

- **Le compost jeune (20 mm) est riche en microorganismes actifs.** Il libère des éléments nutritifs rapidement et est stable annuellement, car l'ensemble est passé en digestion.
- **Le compost mûr (10 mm) est stable et riche en humus.** Il libère les éléments nutritifs de manière lente et progressive. Il améliore la structure des sols et leur rétention d'eau, ce qui est particulièrement utile dans les sols sableux.

LES AVANTAGES DU COMPOST DE SATOM SA



Le compost améliore la santé des plantes en inhibant certaines maladies. Local et économique, il contribue à séquestrer du carbone.

Le compost est certifié pour l'agriculture biologique (FIBL). Son utilisation permet d'améliorer la fertilité des sols à long terme.

DOSES D'APPORT, RÈGLES ET PRÉCAUTIONS



Porter attention à la proximité des haies, surfaces écologiques et cours d'eau



Adapter les apports aux besoins des cultures



Respecter les normes de fumure et le Suisse-Bilanz

En respectant les normes de fumure et le Suisse-Bilanz, les apports maximaux possibles sont :

25 TONNES/HA
de matières sèches en 3 ans

100 TONNES/HA
de matières sèches en 10 ans

En moyenne
10 m³
de compost frais
(= 4,25 tonnes)

- > Matière organique plus ou moins humifiée
- > Calcium
- > Azote sous forme organique, disponible à moyen/long terme
- > Potasse (K₂O)
- > Phosphore (P₂O₅)
- > Magnésium

GRANDES CULTURES



- > **Au printemps**, sur cultures exigeantes en azote (maïs) : **compost mûr**
- > **En été**, après les récoltes : **tout type de compost**
- > **À l'automne**, avant les semis : **tout type de compost**

ARBORICULTURE ET VITICULTURE



Compost mûr sous les rangs de vignes et d'arbres. En fonction des besoins, un compost jeune peut également être intéressant.

ESPACES VERTS



Compost mûr et de granulométrie fine pour une utilisation comme substrat. **Compost jeune et ligneux** pour une utilisation comme mulch.

JARDINS/POTAGERS AMATEURS



Compost mûr, criblé, relativement fin

- > **Jardins décoratifs**, selon le besoin des plantes, 4-7 l/m², à travailler à la surface et non en profondeur.
- > **Plates-bandes de fleurs**, nouvelle plantation : 3 parts de terre de jardin à mélanger avec 1 part de compost.

CARACTÉRISTIQUES DU COMPOST

Les caractéristiques moyennes du compost de Satom SA sont présentées ci-dessous. Les teneurs en métaux lourds, non présentées, et les teneurs en matières étrangères sont inférieures aux limites légales des intrants en culture biologique.

	MS (%)	MO (% MF)	VS m ³ /t MF	pH	N tot	P ₂ O ₅	K ₂ O (kg/m ³)	Mg	Ca	Salinité (mS/cm)	C/N
Moyenne	46,9	29,3	2,4	8,1	3,0	1,6	2,4	0,9	11,9	2,5	25
Écart-type	5,0	2,8	0,3	0,3	0,5	0,4	0,7	0,3	3,7	0,4	5,5

MS : Matière sèche
MO : Matière organique
VS : Volume spécifique

Moyenne de 44 analyses de 2015 à 2023
du Laboratoire Sol-Conseil

De manière générale, le compost est riche en :



MATIÈRE ORGANIQUE
humidifiée

AZOTE ORGANIQUE
libéré progressivement dans les sols

**PHOSPHORE, POTASSIUM
& CALCIUM**

HYGIÉNISÉ
détruit les agents pathogènes,
les graines et les mauvaises herbes

Satom SA

Site de Villeneuve : Méthanisation et compostage
Route de Jaquetan 5
1844 Villeneuve
tél. +41 24 472 77 77
info@satomsa.ch
satomsa.ch

POUR ALLER PLUS LOIN

Produits de la méthanisation et du compostage

Directive qualité de la branche 2022
Commission suisse de l'inspectorat du compostage et de la méthanisation

Principes de fertilisation des cultures agricoles en Suisse (PRIF)

Chapitre 4, Propriétés et utilisation des engrais, Agroscope, 2017

Méthode d'épandage réduisant les émissions d'ammoniac

Obligation à partir du 1^{er} janvier 2024, fiche AGRIDEA

Épandage d'engrais azotés en période hivernale

Directive cantonale DCPE 698, Canton de Vaud, 2022

Composts et digestats en Suisse

Kupper T. et Fuchs J., 2007, Ed. OFEV et OFEN

Instructions concernant la prise en compte des produits issus de la méthanisation dans le Suisse-Bilanz

Module complémentaire 8 du Suisse-Bilanz, version 1.3, décembre 2018, AGRIDEA et OFAG